

Paris, le 29 juillet 2016



**Monsieur Stéphane Le Foll**  
Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt,  
Porte-Parole du Gouvernement  
78 rue de Varenne  
75349 Paris SP 07

**Philippe KALTENBACH**

Sénateur  
des Hauts-de-Seine

Monsieur le Ministre,

Je souhaite appeler à nouveau votre attention sur l'avancement de la procédure de classement en forêt de protection du massif de Meudon.

Par lettre en date du 27 août 2009, la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France m'avait indiqué que le principe de ce classement avait été rappelé plusieurs fois et que ce dernier devait intervenir prochainement.

En effet, par courrier en date du 30 août 2006, le ministère de l'agriculture et de la pêche avait donné son accord de principe au préfet de région. Ce dernier avait désigné le préfet des Hauts-de-Seine comme préfet coordonnateur de ce classement.

Une réunion relative aux procédures de classement en Ile de France, qui s'est tenue le 5 février 2007 au ministère de l'agriculture et de la pêche, a identifié comme priorité pour les départements de Paris et de la petite couronne le massif forestier de Meudon après les massifs de l'Arc Boisé du Val-de-Marne et de Bondy.

Il m'avait alors été indiqué en 2009 que, si l'échéancier d'avancement des travaux de classement des massifs de l'Arc Boisé du Val-de-Marne et Bondy était respecté, le lancement de la procédure de classement du massif de Meudon pourrait être envisagé en 2010 et que cette procédure durerait environ 3 ans.

Il m'avait en outre été précisé que, la quasi-totalité du massif étant domaniale, la procédure de classement en serait simplifiée.

Par une lettre en date du 13 février 2014 et une question écrite (n°10556 publiée dans le JO Sénat du 20/02/2014 – p.453), j'avais déjà attiré votre attention sur cette procédure de classement en forêt de protection du massif de Meudon afin de connaître le délai dans lequel ce classement allait avoir lieu.

Vous m'aviez indiqué que « *le démarrage de la procédure de classement pour la forêt de Meudon pourrait être envisagé en 2015* » (réponse du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt publiée dans le JO Sénat du 27/03/2014 - page 819).

Ce classement n'étant toujours pas intervenu je vous demande donc de m'indiquer si le classement de ce massif doit, comme convenu, intervenir très prochainement et dans quel délai.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma démarche et vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

**Philippe KALTENBACH**